

Gemeng Biissen

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par la décision du 07 août 2024 (arrêté n° 3A/2024/2939/176) du Ministre du Travail l'autorisation concernant l'exploitation d'une grue auxiliaire sur camion de la marque PALFINGER, du type PK 78002-SH-E, avec le numéro de construction 110018273 avec fly-jib de la marque PALFINGER du type PJ 170 E, avec le numéro de construction 1100182875 et nacelle de la marque PALFINGER, du type BB040, avec le numéro de construction CSD13651 a été accordée à la sàrl AMECO.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 21 août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal f.f.,

Le bourgmestre f.f.,

